



Situation du marché des bois ronds

La Suisse ne fait pas exception au niveau des **attaques de bostryches** qui sont un phénomène européen. Selon les régions, la situation est très contrastée, mais de manière générale les quantités de bois bostrychés sont plus élevées que l'année passée, parfois jusqu'au double comme dans le Sud de la Suède ou la Bavière. Dans notre pays, ce sont surtout les cantons du Plateau alémanique qui sont touchés, comme Zurich où la proportion de bostrychés dépasse déjà 50% des bois récoltés en 2019. Peu de cantons sont épargnés à l'instar des Grisons ou d'Appenzell Rhodes intérieures. Dans le canton de Vaud, les foyers sont en rapide augmentation en ce début d'automne.

Au niveau des débouchés, la capacité d'absorption des grandes scieries suisses est fortement mise à contribution, et elles sont contraintes de régler précisément leur logistique afin de faire coïncider le mix qualité de leur approvisionnement avec leurs besoins. L'ampleur des attaques de bostryches est telle que les propriétaires forestiers qui n'ont pas accès au marché des scieries industrielles, sont parfois contraints de vendre leurs grumes sur des marchés d'export à très bas prix.

A l'international, le marché des sciages est encore bon, mais il montre des signes de ralentissement. Quant à l'Euro, ce n'est pas de lui que viendra le salut du marché suisse cette année, puisqu'il connaît à nouveau une phase de faiblesse, avec un change effectif autour de CHF 1.07 seulement.

Position de La Forestière

Nous sommes parvenus à placer en début de campagne des lots de bostrychés auprès de notre clientèle traditionnelle, mais ce débouché est limité. Actuellement, c'est la Scierie Zahnd qui est le destinataire principal des bois bostrychés, et elle peut encore prendre en charge les bois qui lui sont annoncés. Elle s'engage à traiter comme bois frais les bostrychés dont le bois est encore blanc, mais nous devons veiller à ne pas préteriter la bonne marche de sa logistique. C'est pourquoi nous donnons le mot d'ordre suivant :

Les bois secs ne doivent pas charger le marché, la priorité est donnée aux bois encore en écorce

- Lors des coupes sanitaires, il faut séparer les billons secs des bois encore verts.
- Dans certains cas, choisir de laisser sur place les bois secs abattus ou les orienter vers la filière du bois-énergie.

On parle beaucoup des bois bostrychés, il existe toujours une demande pour des coupes de **bois frais**. Il est par contre plus que jamais important de bien vérifier la possibilité de commercialisation avec votre agent de La Forestière avant de les effectuer ■

Le COBS devient *Label Bois Suisse* et adopte un logo rafraîchi

Vous aurez peut-être remarqué que le logo « Bois suisse » du haut de page est légèrement différent de l'ancien. C'est que Marketing Bois suisse, l'organisation qui en est propriétaire, a souhaité apporter plusieurs modifications à l'ancien certificat d'origine, notamment :

- Passer d'un acronyme peu parlant pour les non-initiés (COBS), à un véritable label.
- Ajouter le nom « Suisse » au logo lui-même.
- Revoir le règlement d'utilisation afin d'augmenter la visibilité du label ■

Voir aussi sous : <https://www.holz-bois-legno.ch/fr/vivre-avec-le-bois/label-bois-suisse>

CCT du personnel forestier suisse : interruption inattendue des négociations

Prenant tout le monde de court, l'Assemblée générale des Entrepreneurs forestiers suisses a, contre l'avis de son comité, décidé de mettre un terme aux négociations en vue de la mise en place d'une CCT. Cette décision est d'autant plus surprenante que c'est cette même association qui avait appelé de ses vœux le début des négociations.

Il est probable qu'il ne s'agisse que d'une incompréhension, et que les partenaires sociaux soient rapidement rappelés à la table des négociations ■

La Forestière rejoint l'association « Forêt et protection du climat Suisse »

Le 7 mai dernier à Soleure, La Forestière rejoignait, le jour de sa fondation, l'association Forêt et protection du climat Suisse. Cette dernière a pour mission d'encourager la commercialisation de certificats de CO₂ afin de valoriser la prestation de la forêt dans le captage et le stockage du CO₂.

Des travaux préparatoires de deux ans ont été nécessaires afin de faire homologuer par la Confédération la méthode de calcul du CO₂ séquestré.

Pas un encouragement à ne plus exploiter les forêts, au contraire ! la méthode dont il est question est basée sur des courbes d'évolution future du stock sur pied, et des inventaires conduits à intervalles réguliers. A partir de là, on démontre que la forêt, tout en étant exploitée durablement, parvient à stocker une certaine quantité de carbone par rapport à l'évolution du stock sur pied prévue initialement. On valorise ensuite ce carbone sous la forme de certificats commercialisables sur le marché volontaire. En effet, la Loi sur le CO₂ exclut pour le moment la séquestration biologique de carbone du marché obligatoire (celui, lucratif, où s'échangent les certificats jouissant de l'accréditation des états).

Mais **ForêtSuisse** œuvre justement sur le plan politique à la modification de cette loi. Affaire à suivre... ■

Réforme de Promotion Bois Suisse (anciennement Fonds du Bois) – étape décisive franchie

La réforme du mode de financement de Promotion Bois Suisse a franchi une étape décisive le 28 juin dernier, avec l'adoption par l'Assemblée des Délégués de ForêtSuisse, du nouveau mode de prélèvement de la contribution au Fonds : elle a décidé que dorénavant, un écot de **50 centimes sera prélevé par mètre cube de bois récolté, tous assortiments confondus**.

Répondant à la demande de certaines associations cantonales, le Comité de ForêtSuisse a en outre accepté de reporter d'un an le passage au nouveau système, soit au 1^{er} janvier 2021.

Dans le Canton de Vaud, qui applique son propre système avec un tarif moins élevé, c'est in fine la Fondation **Fonds Vaudois du Bois**, qui décidera du montant et des modalités de la perception. Une information spécifique sera donnée aux propriétaires forestiers dans les semaines à venir ■